

Missionné par la Dirrecte Ile-de-France, le groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien a annoncé le lancement en 2018 d'un observatoire régional des clauses sociales. Objectifs : analyser la progression des clauses dans les marchés publics et mesurer leurs effets concrets en termes d'emplois durables. Si pour l'heure le GIP recense environ 8 % de marchés publics franciliens intégrant de telles clauses, l'objectif du Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) vise 25 % de marchés publics clausés d'ici à 2020. Soit une marge de progression importante.



C'est bien connu : le développement des clauses au sein des marchés publics passe essentiellement par un travail de pédagogie et d'incitation à mener auprès des donneurs d'ordres. Vendredi 15 décembre, lors de son assemblée générale annuelle dans les locaux de l'un de ses membres fondateurs, l'EPT Plaine-Commune, le GIP Maximilien (près de 200 adhérents, parmi lesquels la région, les huit départements, la ville de Paris, des communes et des syndicats, mais aussi des EPLE comme les lycées) a dévoilé son projet de lancement en 2018 d'un observatoire des clauses sociales dans les marchés publics franciliens. Depuis juillet 2016, en effet, le GIP Maximilien s'est vu confier par la Dirrecte Ile-de-France (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) la coordination d'une Mission d'appui au développement des clauses sociales (MACS). Une mission que finance aussi le Fonds Social Européen (FSE). Or, le GIP compte bien faire de cet observatoire un outil à disposition des acteurs publics pour piloter la mise en application des clauses d'insertion. L'observatoire les aidera à analyser leurs démarches d'achats responsables et permettra aux maîtres d'ouvrage du Grand Paris de tenir leurs engagements. En effet, la région constitue une terre d'emplois du fait de nombreux projets d'aménagements. A l'origine de cet observatoire, trois documents datant de 2015 : la Convention cadre régionale emploi formation du Grand Paris, la Charte RSE des maîtres d'ouvrage du Grand Paris et la Déclaration d'intention commune du Grand Paris. Trois groupes de travail en ont découlé : le groupe « entreprises » piloté par la Dirrecte et la CCI, le groupe « formation » piloté par la Dirrecte et la région, et enfin, le groupe « insertion » piloté par Maximilien qui encadre la MACS. Cette dernière a pour principale fonction de développer au niveau régional les clauses sociales et l'emploi durable, en mobilisant et coordonnant les acteurs intervenant sur les aspects sociaux de la commande publique.

Création d'un outil de data-visualisation



« L'Observatoire entrera au premier semestre 2018 dans une phase d'expérimentation avec les données qu'il aura collectées », a déclaré Jean-François Legaret, président du GIP Maximilien (ci-contre), « puis, il montera en puissance au second semestre avec les données essentielles des marchés qui seront alors publiées. L'objectif est d'avoir un outil pérenne car beaucoup de marchés publics locaux devraient contenir des clauses d'insertion, notamment les marchés liés aux Jeux

olympiques et paralympiques de 2024 ». Les objectifs de cet observatoire sont doubles : d'une part, analyser la croissance du nombre de marchés clausés ; d'autre part, mesurer les effets concrets de ces clauses sur l'emploi en Ile-de-France. Selon différents critères : nombre d'heures effectuées, nombre de marchés clausés, nombre et typologie des bénéficiaires (âge, sexe, niveau de diplôme...), typologie des contrats, prescripteurs des publics... Ces informations brutes serviront à créer un « entrepôt de données ». Elles seront ensuite exploitées pour être diffusées via des fiches et un rapport annuel, consultables dans un outil de data-visualisation opérationnel d'ici juin 2018. « Spécialiste de l'e-administration, le GIP Maximilien a la capacité de créer des outils pour transmettre des données au travers de graphiques, diagrammes et



cartographies », explique Raphaële Voss, cheffe de projet Macs. Or, il existe autant de clauses que de marchés publics. Et souvent, clause varie... « Notre vocation est d'identifier et diffuser les bonnes pratiques dans les règlements des marchés publics », poursuit-elle, « pour l'heure, les clauses ne sont pas encore suffisamment répandues. Aujourd'hui, nous recensons sur la plateforme Maximilien environ 8 % de marchés publics intégrant des clauses d'insertion. Mais l'objectif du Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) vise 25 % de marchés

publics clausés d'ici à 2020. Soit une marge de progression conséquente. L'observatoire se fera un devoir d'analyser la hausse attendue et assurera un suivi d'exécution de ces clauses ». Et Jean-François Legaret d'ajouter : « Nous partons d'un point bas fin 2017, mais nous allons suivre l'évolution de cette courbe que nous souhaitons ascensionnelle. Nous devons donc nous efforcer de faire un décollage à la verticale pour coller aux objectifs du PNAAPD. L'action de cet observatoire

La MACS et ses partenaires pour une action vertueuse

En outre, la MACS réunit de nombreux acteurs : les maîtres d'ouvrage signataires de la charte RSE, les organisations régionales compétentes pour la mise en œuvre des clauses sociales comme l'URTIE (Union régionale des territoires pour l'insertion et l'emploi) ou le GRAFIE (Groupement régional des acteurs franciliens de l'insertion par l'activité économique), les réseaux du handicap de l'UNEA (Union nationale des entreprises adaptées) et le Réseau Gesat (réseau économique national des ESAT et EA)... A cela s'ajoutent les huit coordinations départementales chargées de la mise en application des clauses sociales sur les territoires d'Ile-de-France, les acteurs du service public de

l'emploi (Pôle emploi, Association régionale des missions locales (ARML), Cheops, Cap emploi...) ou encore les fédérations professionnelles (Fédération régionale des travaux publics, Observatoire BTP de l'insertion, FFB Ile-de-France, CAPEB Ile-de-France, Fédération des SCOP du BTP...). Soit au total une cinquantaine de partenaires gravitant autour d'un plan d'action qui vise le développement des clauses au sein de la commande publique. Et l'identification des bonnes pratiques en vue d'une coordination globale et vertueuse.